

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Météo-France

Arrêté du 28 mai 2008 autorisant, au titre de l'année 2008, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'inscription sur la liste d'aptitude au grade de chef technicien de météorologie

NOR : *DEVK0812769A*

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 95-118 du 2 février 1995 modifié portant statut des techniciens supérieurs de la météorologie ;
Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 19 octobre 2005 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'aptitude pour l'accès au grade de chef technicien de la météorologie,

Arrête :

Article 1^{er}

Est autorisée, au titre de l'année 2008, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'inscription sur la liste d'aptitude au grade de chef technicien de la météorologie.

Article 2

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 11 juillet 2008.
La date de l'épreuve écrite d'admissibilité est fixée au 25 septembre 2008.
La date de début de l'épreuve orale d'admission est fixée à partir du 25 novembre 2008.

Article 3

La composition du jury et la liste des candidats admis à concourir feront l'objet d'arrêtés du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Article 4

Le président-directeur général de Météo-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 28 mai 2008.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement de la directrice de la
recherche
et de l'animation scientifique et technique :
*La sous-directrice des affaires
financières et internationales,*
A. Desmarest-Parreil